



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015**

**DATE DE  
CONVOCAATION**

**14 Décembre 2015**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 13  
ABSENTS : 06  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°44/2015/MT  
Réhabilitation du stade municipal de Montsinéry**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

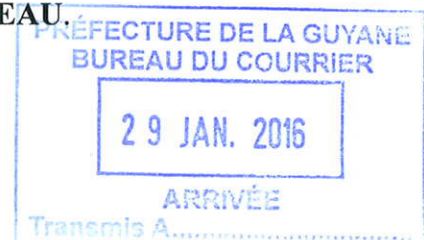
**ETAIENT PRESENTS :** M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Liliane DAUPHIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Vincent MAYEN, Conseiller  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère  
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** M. Brice SEPHO, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère  
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

**ABSENTS :** M. Christian PORTHOS, Conseiller  
Mme Marlène MONTET, Conseillère  
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LABEAU a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Valérie BATAILLIE a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU.



**DELIBERATION N°44/2015/MT**  
**Réhabilitation du stade municipal de Montsinéry**

La Commune de Montsinéry-Tonnégrande possède dans son patrimoine un stade municipal dont la principale activité est le football. Cette structure existant depuis les années 1970 est dotée d'une tribune et d'un terrain de football permettant d'accueillir nos jeunes enfants dans la pratique du sport en compétition.

Aussi, le terrain de football de Montsinéry-Tonnégrande a été classé au 5<sup>ème</sup> niveau par la Fédération Française de Football (FFF) depuis 2014.

Afin de développer la politique sportive de Commune de Montsinéry-Tonnégrande, il est opportun de réhabiliter le stade Municipal qui est vétuste. Ce projet comprendra la réhabilitation de la pelouse, de la tribune mais aussi la création d'une piste d'athlétisme dont le but est de diversifier les pratiques sportives.

Un dossier technique a été réalisé par un bureau d'étude afin de concrétiser cette importante opération.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver l'opération de réhabilitation du stade municipal de Montsinéry ;
- Approuver le type de projet ;
- Approuver le plan de financement pour le type de projet retenu selon le taux de participation de principe avec l'aide de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) :
  - Fonds d'Aide au Football Amateur : 50 %
  - Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale : 30 %
  - Commune de Montsinéry-Tonnégrande : 20 %
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 45/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur la réhabilitation du stade municipal de Montsinéry ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

## DECIDE

**Article 1:** **APPROUVE** l'opération de réhabilitation du stade municipal de Montsinéry ;

**Article 2:** **APPROUVE** le type de projet ;

**Article 3:** **APPROUVE** le plan de financement pour le type de projet retenu selon le taux de participation de principe avec l'aide de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) :

- Fonds d'Aide au Football Amateur : 50 %
- Direction de la Jeunesse et des Sport et de la Cohésion Sociale : 30 %
- Commune de Montsinéry-Tonnégrande : 20 %

**Article 4:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	1
------	----	------------------------	---

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

Patrick LECANTE




Publication le : 01 FEV. 2016

# DEPARTEMENT DE LA GUYANE STADE MONTSINERY-TONNEGRANDE



**Date: DECEMBRE 2015**

Maître d'Ouvrage		B.E.T Structure			
	<b>MAIRIE DE MONTSINERY TONNEGRANDE</b>			 <b>SESIK</b>	<b>SESIK</b> Cité Mont Lucas 4 Bât. Q - n° 812 97300 - CAYENNE Tél: 05 94 37 78 61 Fax: 05 94 37 72 35

## Estimation projet futur (pelouse synthétique)

RENOVATION DU STADE DE MONTSINERY  
CD14 Route départementale

## ESTIMATION (version pelouse synthétique)

REF.	DESIGNATIONS	Montant
1	<b>Extension bâtiment</b>	
	Construction bâtiment annexe environs 80 m <sup>2</sup>	125 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL: Extension batiments</b>	<b>125 000,00 €</b>
2	<b>Réhabilitation et mise aux normes terrain de foot Ligue Niv 4 + terrain entrainement</b>	
	Travaux Préparatoires	25 000,00 €
	Terrassement	352 000,00 €
	Drainage Assainissement	240 000,00 €
	Revêtement de sol (terrain x2 + piste athlétisme)	1 620 000,00 €
	Equipement des terrains de foot et piste athlétisme	180 000,00 €
	Eclairage	320 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL: Réhabilitation et mise aux normes terrain de foot Ligue Niv 4 + terrain entrainement</b>	<b>2 737 000,00 €</b>
3	<b>Réhabilitation des tribunes</b>	
	Réhabilitation mise aux normes du bâtiment tribune	300 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL: réhabilitation</b>	<b>300 000,00 €</b>
4	<b>Réhabilitation des clôtures</b>	
	clôtures	155 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL: réhabilitation des clôtures</b>	<b>155 000,00 €</b>
5	<b>Réalisation de parking</b>	
	Réalisation de 60 places de parking	675 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL: sous total parking</b>	<b>675 000,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 992 000,00 €</b>

## Descriptif projet futur

Le projet futur consiste en:

- Réhabilitation des tribunes avec mise au norme électrique, plomberie, solidité, accès handicapé, réfection de la toiture avec extension au nord est, mise aux normes stade certifié ligue niveau 4
- Création d'une extension d'environ 80 m<sup>2</sup>
- Création d'un parking d'environ 60 places dont 5 places réservé + accès bus
- Création d'un terrain de foot entraînement (45x90m) + filet pare-ballons
- Réhabilitation du terrain de foot comprenant, réhaussement du niveau, pose d'un drain, réfection des camps, poteaux, mats + projecteurs, filet pare-ballons, banc, pelouse (synthétique ou naturelle)
- Création d'une piste d'athlétisme à 8 couloirs.

## Objectif

Le projet à pour but la réhabilitation du stade municipale, la mise au norme des accès, la création d'un espace d'entraînement, parking.

## Descriptif sommaire de l'existant

Le projet situé dans la commune de Montsinery-Tonnegrande, se compose :  
une tribune dont la structure est en béton armée, couverture en bac acier, panne Z acier, tribune en BA,  
rambarde en structure acier, revêtement de sol / mur en carrelage et peinture, faux plafond en contre-plaque bois.

Terrain de foot équipé de 2 camps + 2 banc ( le terrain s'inonde en période de pluie)

6 Mats + luminaires (hors fonctions)

Un carbet buvette se trouve à coté du terrain de foot.

Cloture rigide et souple

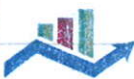
Portail 2 vantaux



# DEPARTEMENT DE LA GUYANE STADE MONTSINERY-TONNEGRANDE



**Date: DECEMBRE 2015**

Maître d'Ouvrage		B.E.T Structure			
	<b>MAIRIE DE MONTSINERY TONNEGRANDE</b>			 <b>SE SIC</b>	<b>SE SIC</b> Cité Mont Lucas 4 Bât. Q - n° 812 97300 - CAYENNE Tél: 05 94 37 78 61 Fax: 05 94 37 72 35



Honoraires (pelouse naturelle)		
1	Maitrise D'œuvre	360 772,00 €
2	OPC	107 160,00 €
3	Etude géotechnique	8 000,00 €
4	Relevé topographique terrain + existant	15 000,00 €
5	Bureau de contrôle	25 004,00 €
6	SPS	17 860,00 €
7	Aléa	178 600,00 €
<b>TOTAL honoraires</b>		<b>712 396,00 €</b>

cout total projet (pelouse naturelle)		
1	Réhabilitation + construction	3 572 000,00 €
2	Honoraires	712 396,00 €
<b>total</b>		<b>4 284 396,00 €</b>

## Conclusion

Suivant les estimations, le projet initiale aura un coût (construction réhabilitation honoraires compris) de :

- Version pelouse synthétique : **4 785 456,00 €**
- Version pelouse naturelle : **4 284 396,00 €**